

Projet

Agristo' Hauts de France

**d'usine de production de produits
surgelés à base de pommes de terre
à Escaudœuvres (59)**



Concertation préalable
10 juin – 17 juillet 2024

Synthèse du Dossier de concertation

 www.concertation-agristo.fr

Agristo
we love potatoes

Le porteur du projet

Agristo

we love potatoes

Agristo

Le projet Agrist'Hauts de France est porté par le groupe Agristo, acteur mondial dans la production de produits surgelés à base de pommes de terre.

Fondé en 1986 en Belgique, Agristo est une entreprise familiale qui s'est développée au fil des années grâce au développement successif de plusieurs sites de production, d'abord en Belgique puis aux Pays-Bas (Tilburg). Le groupe est aujourd'hui dirigé par la deuxième génération des familles fondatrices, Wallays et Raes.



Le groupe Agristo en quelques chiffres clés :

5

5 sites en exploitation à Harelbeke, Wielsbeke, Nazareth (Belgique), et Tilburg (Pays-Bas), ainsi qu'en Inde

1 300

1 300 employés dans le monde

145

680

145 pays et **680 clients** fournis en produits de pommes de terre surgelés

856
000

856 000 tonnes de produits finis (frites, croquettes, pommes dauphines, pommes rissolées, etc.) en 2023

959

959 M€ HT : chiffre d'affaires consolidé en 2022 avec la France comme 2^e marché derrière le Royaume-Uni

12

12 bureaux de vente sur les 5 continents

38

38 ans d'expérience

Le projet Agrist'Hauts de France

Le groupe belge Agristo porte un projet de création d'une usine de production de produits surgelés à base de pommes de terre sur le site de l'ancienne sucrerie Tereos à Escaudœuvres dans le département du Nord (59). Intitulé « Agrist'Hauts de France » en référence à l'implantation du groupe Agristo dans les Hauts-de-France, ce projet permettrait la création d'une usine de production française, intégrant des technologies innovantes dans le processus de production, visant à produire 300 000 tonnes de produits surgelés à base de pommes de terre par an.

En s'implantant dans les Hauts-de-France, le projet vise à se positionner au plus près de la production agricole française, les Hauts-de-France étant la première région productrice de pommes de terre en France.

Dans un souci de réduction des impacts économiques et environnementaux de l'approvisionnement en matière première, l'usine de production devra pouvoir se fournir au plus près du site pour l'intégralité de ses besoins.

Enfin, au travers de son implantation en lieu et place de l'ancienne sucrerie exploitée par Tereos, fermée en mars 2023 et qui a conduit à la suppression de 125 emplois, le projet Agrist'Hauts de France entend contribuer à une revitalisation économique du territoire et entre dans le cadre d'une démarche « zéro artificialisation nette des sols » puisqu'il s'inscrit au sein d'un site industriel existant (l'ancienne sucrerie Tereos) qui serait reconverti pour accueillir les installations techniques nécessaires au projet.

Chiffres-clés du projet

150
000

300
000

Une capacité de production initiale de **150 000 tonnes/an de produits finis** puis une augmentation progressive des capacités jusqu'à **300 000 tonnes/an**

280

Investissement prévisionnel de **280 M€ HT**

27

Un site de production identifié s'étendant sur **27 hectares de zone industrielle**

140

300 à
350

Création prévisionnelle d'environ **140 emplois directs** à l'ouverture de l'usine puis jusqu'à **300 à 350 emplois directs** pour une capacité de production de 300 000 tonnes/an



Un recours aux agriculteurs français situés au plus proche du site possible

2027

Une mise en service prévisionnelle en **2027**

Les principaux enjeux du projet

Le projet Agrist'Hauts de France vise à répondre à plusieurs enjeux pour le groupe Agristo mais aussi pour le territoire d'implantation :

- **Augmenter les capacités de production du groupe Agristo de 300 000 tonnes par an**, avec une capacité de production de 150 000 tonnes à l'ouverture prévisionnelle de l'usine, en 2027 ;
- **Contribuer à la revitalisation d'un territoire prioritaire**, après la fermeture de deux sites industriels du secteur agroalimentaire en 2023 dans le département du Nord (usine Nestlé Buitoni de Caudry et sucrerie Tereos d'Escaudœuvres), avec la création d'environ 140 emplois directs pour une capacité de production de 150 000 tonnes/an, et de 300 à 350 emplois directs pour une capacité de production de 300 000 tonnes/an.
- **Apporter une solidité et une pérennité économique aux agriculteurs du territoire** en privilégiant des partenariats longue durée pour l'approvisionnement de l'usine avec des cultivateurs situés dans les alentours proches du site.
- **Porter le rayonnement de la performance industrielle du groupe en Europe et à l'international en créant une usine à la pointe de la technologie**, avec une organisation interne et des processus qui lui permettent de développer rapidement et efficacement des produits sur-mesure. L'ambition au travers de ce programme est aussi la réduction de l'empreinte environnementale du groupe Agristo et de la filière agroalimentaire, ainsi que la réalisation d'une usine efficace et compétitive.

La localisation du projet

Le projet Agrist'Hauts de France prévoit de s'implanter sur le site de l'ancienne sucrerie de Tereos à Escaudœuvres.

Le site d'Escaudœuvres, dans le Département du Nord, à proximité de Cambrai, est stratégiquement situé au centre névralgique de plusieurs grands axes de transport autoroutiers, et à proximité de centres logistiques majeurs en Europe, tels que Paris, Lille et Dunkerque.

Il se situe également en lien direct avec les futurs lieux de développement de transport multimodal (Canal Seine Nord Europe, lien Seine-Escaut, plateformes multimodales de Marquion et de Noyon).

Enfin, la localisation du site retenue par Agristo offre la possibilité de nouer des partenariats de proximité avec de nouveaux agriculteurs situés dans les alentours de la nouvelle usine.



Les principales caractéristiques du projet

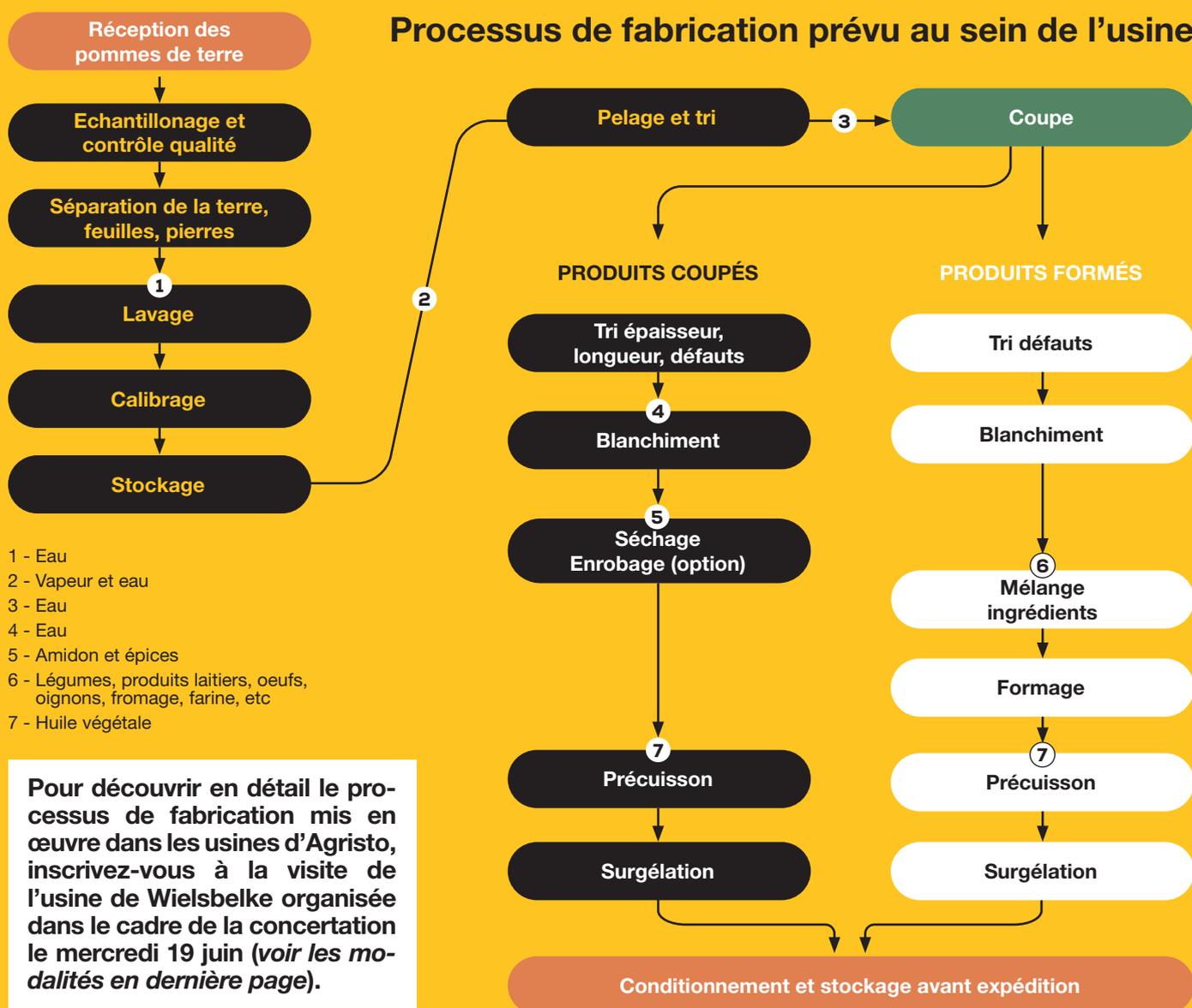
L'usine d'Escaudœuvres serait composée d'installations à haut rendement énergétique et d'équipements permettant une forte réduction des potentielles nuisances liées à l'activité du site :

- Efficacité de l'usage d'énergie et récupération de chaleur fatale ; panneaux photovoltaïques, etc.
- Valorisation de l'intégralité des sous-produits et déchets ;
- Technologies permettant de maîtriser et de réduire fortement les odeurs et le bruit liés à l'activité.

L'usine proposerait un process complet de production de produits surgelés : transformation, conditionnement, stockage en chambres froides, station d'épuration, expédition, etc.

Les différentes installations qui seraient créées dans le cadre du projet portent sur deux grandes catégories :

- Les installations propres au process industriel ;
- Les installations auxiliaires pour le fonctionnement du process.



La mise en œuvre du projet

Dès les premières étapes de conception de son projet, Agristo a mené un travail de collaboration étroite avec les pouvoirs publics, notamment les services techniques de l'État et de la Ville d'Escaudœuvres, afin de s'assurer de la meilleure insertion du projet dans son environnement.

La réalisation du chantier et les différentes étapes de travaux nécessaires pour la mise en œuvre du projet Agrist'Hauts de France feront l'objet d'études approfondies et seront détaillées dans le dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) qui devrait être instruit par les services de l'État à partir de la fin d'année 2024.

Conformément au Code de l'environnement (article R.181-13), ce dossier devra comprendre une présentation technique décrivant l'installation, les travaux envisagés, les procédés mis en œuvre, les moyens de suivi et de surveillance, ainsi qu'une étude d'impact et une étude dangers.

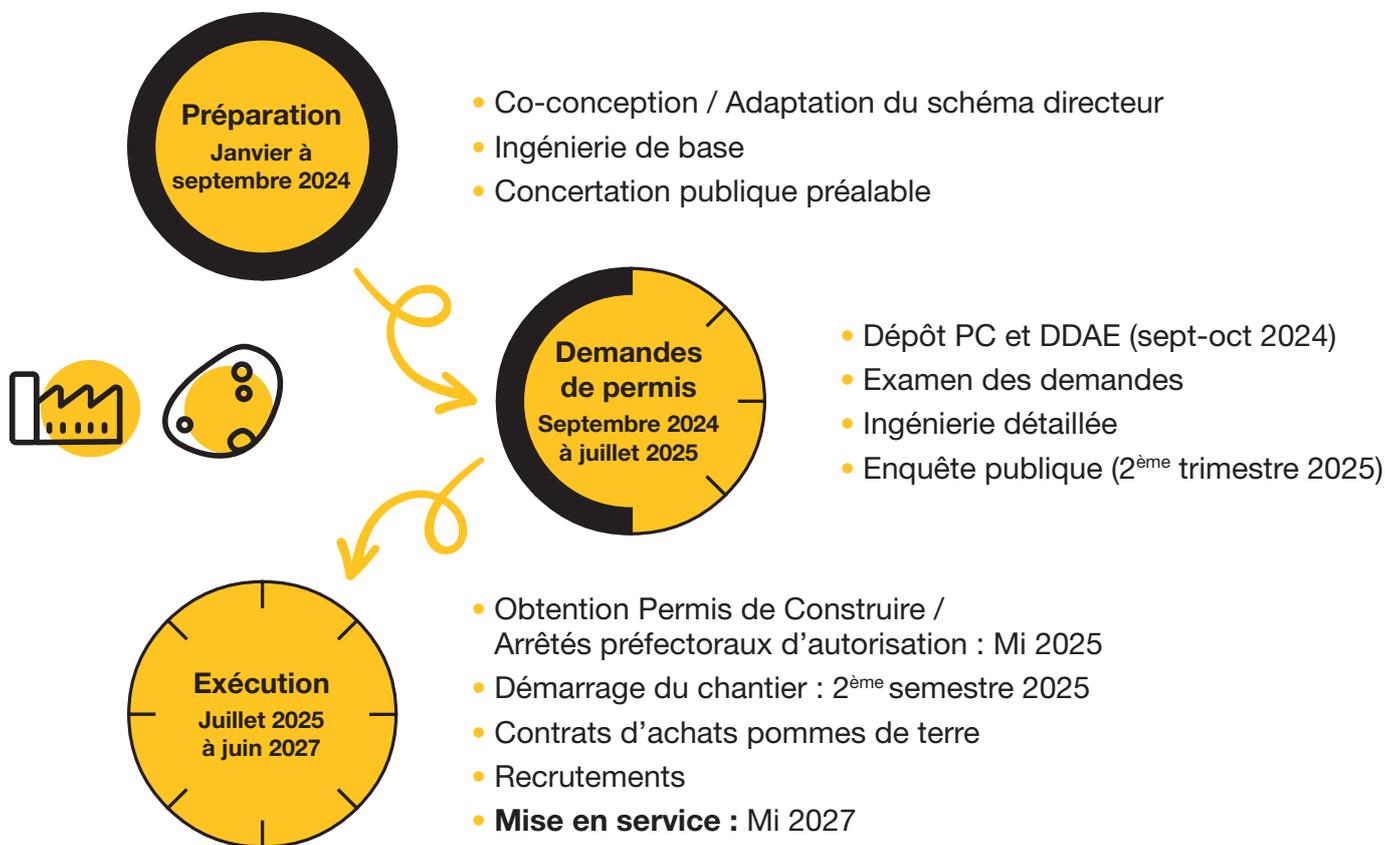
Le DDAE sera en outre accompagné par une Demande de Permis de Construire pour la réalisation des nouveaux bâtiments au sein de l'emprise industrielle de l'ancienne sucrerie de Tereos.

L'identification des impacts potentiels du projet sur son environnement fait actuellement l'objet d'études approfondies. Les premiers résultats de ces études sont détaillés dans le dossier de concertation.



Le calendrier du projet

Le calendrier prévisionnel du projet s'établit de la manière suivante :



La concertation publique du 10 juin au 17 juillet 2024

Le projet Agrist'Hauts de France fait l'objet d'une concertation volontaire au titre de l'article L.121-17 du Code de l'environnement, qui se déroule du 10 juin au 17 juillet 2024.

Au regard du montant d'investissement du projet (280 millions d'euros), la saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) n'est pas légalement obligatoire. Cependant, le groupe Agristo souhaite mettre en œuvre une démarche de dialogue territorial et de concertation avec l'ensemble des publics concernés par son projet dans un souci de transparence et afin de s'assurer que ce projet et ses retombées pour le territoire correspondent aux attentes des élus locaux, de la population ainsi que de l'ensemble des acteurs locaux et régionaux intéressés par le projet.

En application de l'article L. 121-17 du Code de l'environnement, après étude de cette sollicitation, la CNDP a décidé de désigner Mme Anne-Marie Royal et M. Michaël Dereux en tant que garante et garant de la concertation.

Les garants ont pour mission de veiller à la sincérité et au bon déroulement de la concertation, dans le respect du droit à l'information et à la participation du public reconnu par la réglementation française.

Au-delà du territoire du cambrésis, la concertation s'adresse à toute personne, toute association ou tout acteur politique ou économique intéressé et se sentant concerné par le projet quel que soit son lieu de résidence.

Les modalités de la concertation

COMMENT PARTICIPER ?



En ligne sur le **site internet** :
www.concertation-agristo.fr



Par le biais de la **carte T** jointe au flyer d'information distribué dans tous les boîtes aux lettres du périmètre de la concertation ;



Lors des **temps d'échanges** listés ci-dessous ;

En écrivant aux garants désignés par la CNDP :



- **Madame Anne-Marie Royal** :
anne-marie.royal@garant-cndp.fr
- **Monsieur Michaël Dereux** :
michael.dereux@garant-cndp.fr

Commission nationale du débat public
244, Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

Calendrier des temps d'échange



Retrouvez toutes les informations disponibles sur le projet Agrist'Hauts de France dans le dossier de concertation téléchargeable sur le site internet de la concertation et mis à disposition du public dans l'ensemble des mairies du périmètre de la concertation : Escaudœuvres, Cambrai, Cauroir, Cagnoncles, Eswars, Fontaine-Notre-Dame, Iwuy, Naves, Neuville-Saint-Remy, Raillencourt-Sainte-Olle, Ramillies, Saily-lez-Cambrai, Thun-Saint-Martin et Thun-L'Évêque.

CONTACT CONCERTATION

info@2concert.fr

 www.concertation-agristo.fr

Agristo
we love potatoes

